

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION

Pèlerinage « Sur les pas de Sainte-Hildegarde de Bingen »

Du mardi 24 au vendredi 27 octobre 2023

Prix du pèlerinage par personne (en chambre double) 850 €

Supplément chambre individuelle (dans la limite des places disponibles) : 110 €

Clôture des inscriptions : le 01/07/2023 (sous réserve de disponibilité des places)

Inscription effective, suivant l'ordre de réception du courrier, dès réception de ce bulletin et du règlement de l'acompte.

Vous recevrez un mail de confirmation.

Nous vous conseillons de conserver une photocopie recto-verso de votre bulletin individuel d'inscription complété.

CE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar pour toute la durée du pèlerinage de Cambrai avec arrêt à Raismes à l'aller et au retour.

Nombre de nuitée : 3

L'hébergement en chambre à deux lits en auberge 2* à Cologne et en hôtel 3* à Rudesheim am Rhein, les taxes de séjour

La pension complète du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour

Les services de guides locaux pour les visites à Cologne, à Coblenz, à Trèves ainsi que pour la visite de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, la cathédrale de Cologne.

Les audio-guides pour la visite du Trésor de la Cathédrale d'Aix-la-Chapelle

Les droits d'entrée dans les sites tels que mentionnés au programme

Les pourboires pour les guides locaux et le chauffeur, les offrandes pour les communautés rencontrées et les dons.

La réservation des célébrations et des rencontres.

La prise en charge du chauffeur

L'assurance assistance et rapatriement BIPEL ASSISTANCE (MUTUAIDE ASSISTANCE)

CE PRIX NE COMPREND PAS

Le supplément chambre individuelle : 110 € (nombre limité)

Les boissons, les cafés et les extra personnels.

Le déjeuner du jour 1

Les suppléments éventuels en cas de régimes particuliers

CONDITIONS D'ANNULATION

Ce programme est soumis aux conditions générales de participation régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients (voir document en annexe).

Annulation du fait de l'organisateur :

La direction des pèlerinages pourrait annuler le voyage si le nombre de pèlerins inscrits au 1^{er} juillet est inférieur à 20. Les sommes versées seraient dans ce cas intégralement remboursées sans indemnité complémentaire, de même si la situation sanitaire ne permet pas le voyage.

Annulation du fait du pèlerin :

Le pèlerin doit contacter le service par téléphone au 03 27 38 12 62 ou par mail : pelerinages.cambrai@nordnet.fr

Le courrier d'annulation ainsi que les justificatifs de cette annulation devront nous être envoyés dans les 2 jours suivant la date d'annulation.

Pour toute annulation liée à un cas de force majeure, nous ne retiendrons que 80 euros de frais d'inscription par personne, du jour de l'inscription jusqu'au jour du départ.

En dehors du cas de force majeure :

Pour toute annulation :

- Avant le 23 juillet, il sera retenu 80 euros par personne
- Entre 24 juillet et le 23 septembre, il sera retenu 50% du montant total du voyage
- Entre 22 et le 17 octobre, il sera retenu 75% du montant total du voyage
- A moins d'une semaine avant le départ, il sera retenu 100% du montant du voyage

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.